

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 août 2015 à 20 heures à la salle des Lys située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES:

Mesdames Aurélie Condrain-Morel, Diane Fournier, Paule Froment, Denise Girard, Myriam Hardy et Carole Lavallée

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Madame Valérie St-Laurent

SONT ABSENTS :

Madame Catherine Pelletier
Messieurs Yanick Cyr, Bruno Marcoux et Michel Rocheleau

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
M. Daniel Tremblay, directeur général adjoint
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Éric Lafrance, directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 20 h 15.

01-CC-2015-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2015

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2015
 - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2015 et ajournée au 30 juin 2015
4. Parole aux élèves
5. Période de questions orales du public
6. Affaires de la Direction générale
 - 6.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
7. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 7.1 Rémunération des commissaires 2015-2016
8. Affaires du Service des ressources éducatives
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
11. Affaires du Service des ressources financières
12. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 12.1 Octroi de contrats – déneigement et déglçage (2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018)
 - 12.2 Représentant désigné de l'organisme public – comités de sélection – appels d'offres de qualité
13. Affaires du Service des technologies de l'information
14. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
15. Autres points
16. Période de questions orales du public
17. Parole aux commissaires
18. Ajournement ou clôture de la séance

02-CC-2015-2016

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

03-CC-2015-2016

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2015 ET AJOURNÉE AU 30 JUIN 2015

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2015 et ajournée au 30 juin 2015 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2015

PAROLE AUX ÉLÈVES

Aucun élève n'a pris la parole.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur sa délégation de pouvoirs couvrant la période du 19 juin au 20 août 2015.

Une correction est apportée à la description du 25 juin 2015 : on devrait lire 100 000 \$ et non 10 000 \$.

04-CC-2015-2016

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2015-2016

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires peut déterminer la rémunération versée à ses membres;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce même article, le montant annuel maximal de cette rémunération est déterminé par le Gouvernement;

CONSIDÉRANT que le Décret 571-2015 publié le 22 juillet 2015 établit à 192 331,00 \$ le montant annuel maximal qui peut être versé à l'ensemble des membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la façon de répartir cette enveloppe maximale relève du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais :

1^o **QUE** la rémunération à verser aux commissaires soit établie selon la répartition suivante pour l'année scolaire 2015-2016, soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 :

- Montant versé à chaque commissaire: 9 566,29 \$
- Montant additionnel versé à la vice-présidence du Conseil des commissaires 2 849,10 \$
- Montant additionnel versé à la vice-présidence du Comité exécutif 2 374,26 \$

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2015

- 2° **QUE** ces contrats de services soient octroyés comme suit : pour le secteur A, au prestataire de services « Pyrite Secours inc. », pour un montant approximatif de 786 735,00 \$ avant taxes; pour le secteur B, au prestataire de services « Groupe entretien Letram inc. », pour un montant approximatif de 1 157 283,00 \$, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 août 2015 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 3° **QUE** ces contrats soient chacun d'une durée de trois (3) ans, soit pour les hivers 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, se terminant le 30 juin 2018 dans toutes les éventualités;
- 4° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer ces deux (2) contrats et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

06-CC-2015-2016

REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ DE L'ORGANISME PUBLIC – COMITÉS DE SÉLECTION – APPELS D'OFFRES DE QUALITÉ

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et les directives qui en découlent;

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (ci-après la « Directive »), entrée en vigueur le 1^{er} août 2015;

CONSIDÉRANT que cette Directive introduit de nouvelles obligations pour les organismes du réseau de l'éducation, notamment lors de l'établissement des comités de sélection pour l'évaluation des soumissions reçues à la suite des appels d'offres publics fondés sur une démonstration de la qualité;

CONSIDÉRANT que cette Directive prévoit la possibilité d'avoir un « représentant désigné » de l'organisme public pour la nomination des membres des comités de sélection (article 8, paragraphe 7°);

CONSIDÉRANT que ce représentant désigné doit veiller à la rotation des personnes nommées pour agir à titre de membres des comités de sélection (article 8, paragraphe 9);

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

QUE le directeur général, monsieur Raynald Thibeault, soit autorisé à agir en tant que représentant désigné de l'organisme public, dans le respect des modalités pertinentes de l'article 8 de la Directive.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2015

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'est traité.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Six commissaires ont pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 36.

Présidente

Secrétaire générale